Cours n°12

Chapitre de la description de la prière.

6/ L'intention :

C'est avoir l'intention de prier et de spécifier cette prière dans son cœur.
Il n'est pas légiféré de prononcer cette intention, car le prophète (صلى الله عليه وسلم) ne l'a jamais prononcée [avec sa langue]. Lorsqu'il voulait prier, il se levait et disait : *« Allahu akbar »*, sans dire quoi que ce soit avant. Le prophète (صلى الله عليه وسلم) n'a jamais prononcé l'intention, il n'a jamais dit : *« Je prie pour Allah telle prière, en me dirigeant vers la qiblah, 4 raka'at en tant qu'imam »* […] Ceci est une innovation qui n'a jamais été rapportée, que ce soit à travers une chaine de transmission authentique ou faible [..]. Cela n'a pas été rapporté par les compagnons et aucun des tabi'in n'a jugé cela bon, de même que les 4 imams. Et si cela était un bien, les compagnons nous auraient précédés dans cela.

Changer son intention durant la prière :

Changer d'intention lors d'une prière bien précise (مُعَيَّن) vers une autre prière bien précise (مُعَيَّن) n'est pas autorisé : par exemple, avoir l'intention d'effectuer la prière sunna du fajr (les deux raka'at avant salat as-soubh) et, durant cette prière, modifier son intention en voulant finalement faire la prière sunna après les ablutions. Ceci n'est pas autorisé, car tu passes de l'intention d'une prière précise vers une autre prière précise, or, avant de faire une prière précise, il faut tout d'abord avoir l'intention avant.

De même, il n'est pas autorisé de changer d'intention d'une prière purement surérogatoire (مُطْلَق) vers une prière précise (مُعَيَّن) : par exemple, avoir l'intention d'effectuer une prière purement surérogatoire (sans raison) et, durant cette prière, modifier son intention en voulant finalement faire la prière sunna après les ablutions. Ceci également n'est pas autorisé, car s'il voulait faire la prière précise, il fallait avoir l'intention avant.

Par contre, changer d'intention d'une prière précise (مُعَيَّن) vers une prière purement surérogatoire (مُطْلَق), cela est autorisé.

Quant à celui qui prie une prière obligatoire et qui, durant cette prière, se rend compte qu'il l'a déjà priée, il n'est pas obligé de changer son intention, car elle passe automatiquement en prière surérogatoire, car le prophète (صلى الله عليه وسلم) a interdit de faire deux fois dans la journée la même prière obligatoire.

Formuler deux intentions :

Il est autorisé de formuler deux intentions à condition que ce soit deux actes surérogatoires ou bien un acte surérogatoire avec un acte obligatoire. La preuve est le hadith qoudsi (الحديث القدسي) : *« Si mon serviteur a l'intention de faire une bonne action sans l'accomplir, il lui est compté une bonne action. »*

Il n'est pas autorisé de formuler deux intentions pour deux actes obligatoires : par exemple, celui qui est en état de janaba le vendredi peut faire un seul lavage en formulant deux intentions (l'intention du ghousl du vendredi et l'intention du ghousl pour l'état de janaba), s'il considère que le

lavage du vendredi est surérogatoire. Mais s'il considère que le lavage du vendredi est obligatoire, il doit obligatoirement faire deux lavages bien distincts.

Parmi les conditions de la prière, il y a également les conditions inhérentes à tout acte : être musulman, sain d'esprit et pubère.

Chapitre de la description de la prière :

Résumé du livre de sheikh el Albani : la description de la prière du prophète (صلى الله عليه وسلم)

Lorsque le prophète (صلى الله عليه وسلم) se levait pour prier, il se dirigeait vers la qiblah en se positionnant debout devant sa soutra. Il ouvrait sa prière en disant : *« Allahu akbar ».* Il levait ses mains au moment du takbir (soit au niveau des épaules, soit au niveau des oreilles ou entre les deux), les paumes de la main tournées vers la qiblah. Il posait sa main droite sur sa main gauche et les plaçait sur sa poitrine. Puis, il regardait par terre et commençait sa prière en récitant diverses invocations qui font l'éloge et remercient Allah (سبحانه وتعالى). Puis, il demandait la protection d'Allah contre le diable. Puis, il disait la basmala à voix basse, que ce soit lors d'une prière à voix basse ou à voix haute. Puis, il lisait la fatiha verset par verset. Et lorsqu'il terminait sa lecture [de la fatiha], il disait : *« Amine »* à voix haute en le prolongeant. Puis, il récitait une autre sourate, longue ou courte. Il récitait à voix haute durant la prière du sobh, et les deux premières rak'a du maghreb et du 'isha. Et il lisait à voix basse durant la prière du dhohr, du 'asr, la 3e rak'a de la prière du maghreb et les deux dernières rak'a de la prière du 'isha. Il lisait également à voix haute durant la prière du jumu'a, la prière des deux fêtes, la prière de demande de pluie et durant la prière de l'éclipse. Les deux dernières rak'a du prophète (صلى الله عليه وسلم) étaient toujours plus courtes de moitié que les deux premières (le temps de lire une quinzaine de versets). De temps en temps, il se contentait de réciter uniquement la fatiha lors des deux dernières raka'at de la prière.

Lorsqu'il terminait sa lecture, il marquait une pause [un silence]. Puis, il levait ses mains, faisait le takbir et s'inclinait. Il posait ses mains sur ses genoux et les tenaient fortement [comme s'il les attrapait] en écartant ses doigts. Il écartait ses coudes des côtés de son corps. Il tendait son dos et le tenait droit au point où, si l'on y verserait de l'eau, elle stagnerait. Il était apaisé, il disait : *« subhana rabbiya-l 'adhim (سُبْحَانَ رَبِّيَ العَظِيم) »* (x3) et dans une autre version : *« subhana rabbiya-l 'adhim wa bihamdih (سُبْحَانَ رَبِّيَ العَظِيمِ وَبِحَمْدِهِ) »* . Durant son inclinaison, il disait diverses invocations. Il est interdit de réciter le Coran durant l'inclinaison et la prosternation. Puis, il se relevait de l'inclinaison en disant : *« sami'a Llahu liman hamidah (سَمِعَ اللَّهُ لِمَنْ حَمِدَه) »* et levait ses mains au moment où il relevait son dos. Lorsqu'il était debout, il disait : *« rabbana wa laka-l hamd (رَبَّنَا وَلَكَ الحَمْد) »* et rajoutait parfois d'autres invocations.

Après s'être relevé de l'inclinaison, les savants ont divergé concernant le fait de remettre ses mains sur sa poitrine (el qabd القبض) ou non. Certains savants, comme sheikh el Albany, disent qu'il doit laisser ses mains relâchées, car il n'a pas été rapporté que le prophète (صلى الله عليه وسلم) ait posé sur sa poitrine sa main droite sur sa main gauche. Or, la posture de l'être humain à l'état normal est d'avoir les mains relâchées. Les autres savants, comme sheikh ibnu Baz, se basent sur un hadith du prophète (صلى الله عليه وسلم) qui dit : *« Nous les prophètes, il nous a été ordonné de laisser pousser nos barbes et de poser sur notre poitrine notre main droite sur notre main gauche durant la prière ».* Donc à partir du moment où l'on est debout dans la prière, on doit faire el qabd (القبض), car c'est la sunnah des prophètes عليهم السلام.

Puis, le prophète (صلى الله عليه وسلم) faisait le takbir et se prosternait, il posait ses mains au sol avant ses genoux. Il prenait appui sur ses mains et les posait [à plat], joignait ses doigts et les dirigeait vers la qiblah, plaçait ses mains au niveau de ses épaules ou de ses oreilles. Il touchait le sol avec son front et son nez, il disait : *« Il m'a été ordonné de me prosterner sur 7 os : le front [et il fit un signe de la main*

pour montrer son nez], les deux mains, les genoux et le bout des orteils. » Il dit également : *« Pas de prière pour celui qui n'a pas touché la terre avec son nez comme il a touché la terre avec son front. »* Les savants ont dit de ce hadith que cela signifie qu'il n'y a pas de prière valide; c'est-à-dire que celui qui se prosterne sur son front uniquement sans que son nez ne touche le sol, sa prière est nulle (باطلة) et il doit la recommencer. Il (صلى الله عليه وسلم) était apaisé durant sa prosternation et disait : *« subhaana rabbiya-l a'laa (سُبْحَانَ رَبِّيَ الأَعْلَى) »* (x3) et ajoutait à cela diverses invocations. Le prophète (صلى الله عليه وسلم) nous a ordonné d'accentuer les invocations durant la prosternation et il a dit : *« La personne est la plus proche de son Seigneur lorsqu'elle est en prosternation. »* Il relevait sa tête en disant le takbir, allongeait son pied gauche et s'asseyait dessus, toujours en étant apaisé. Il dressait son pied droit et dirigeait ses orteils vers la qiblah et disait : *« Allahumma ghfir lî wa rhamnî wa jbournî wa rfa3nî wa hdinî wa 3âfinî wa rzouqnî (اللّهُمَّ اغْفِرْ لي وَارْحَمْني وَاجْبُرْني وَارْفَعْني وَاهْدِني وَعافِني وَارْزُقْني) ».* Puis, il faisait le takbir et se prosternait une seconde fois, exactement comme la première, ensuite il relevait sa tête en disant le takbir et s'asseyait sur son pied gauche, jusqu'à ce que chaque os revienne à sa place (جلسة الاستراحة). Puis, il se relevait en s'appuyant sur le sol. Il faisait la deuxième rak'a comme il faisait la première, exceptée la durée, la deuxième rak'a étant plus courte que la première.

Après la deuxième rak'a, il (صلى الله عليه وسلم) s'asseyait pour le tashahhoud. Lorsque la prière était de deux rak'a, il s'asseyait en faisant el iftirach (الإفتراش), comme il s'asseyait entre les deux soujoud. Il faisait de même lors du premier tashahhoud des prières de 3 ou 4 raka'at. Lorsqu'il était assis pour le tashahhoud, il posait sa main droite sur sa cuisse droite, sa main gauche sur sa cuisse gauche, ouvrait sa main gauche et fermait sa main droite, tendait l'index et le regardait. Il bougeait son index et faisait des invocations, il disait : *« Il [l'index] est plus dur pour le diable que le fer. »* Après chaque 2 raka'at, il faisait at-tahiyya (التحية), priait sur lui-même et a légiféré cela à sa communauté. Après le tashahhoud et avant le taslim, il faisait diverses invocations. Puis, il faisait le taslim en tournant sa tête vers la droite et disait : *« As-salamou 'alaykoum wa rahmatoullah. »* Puis, il tournait sa tête vers la gauche et disait : *« As-salamou 'alaykoum wa rahmatoullah. »* De temps en temps, il ajoutait : *« wa barakatouh »*lorsqu'il tournait à droite.

Il y a 4 façons de faire le taslim qui ont été rapportées dans la sunnah :

1- « As-salamou 'alaykoum wa rahmatoullah » à droite et à gauche.
2- « As-salamou 'alaykoum wa rahmatoullahi wa barakatouh » à droite et « as-salamou 'alaykoum wa rahmatoullah » à gauche.
3- « As-salamou 'alaykoum wa rahmatoullah » à droite et « As-salamou 'alaykoum » à gauche.
4- « As-salamou 'alaykoum » uniquement à droite.